

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Israa Kachchache](#)

<https://www.cadre21.org/membres/455aba44fa500a80e2aba84e>

Date d'obtention : 2023-08-17 14:26:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En fait pour commencer il faut :

1- parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime en les rassurant et en les soutenant durant le processus.

2-évaluer l'incident en passant la grille d'évaluation et en tenant compte de l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la propagation des vidéos / photos.

3-Vérifier s'il y a d'autres personnes d'impliquées dans la situation et intervenir auprès d'eux en faisant la passation de la grille d'évaluation SEXTO. Il faut également partager aux jeunes qu'ils ne faut pas qu'ils propagent l'incident à d'autres jeunes pour limiter la propagation.

-Si les informations retenues démontre une nature et une intention malveillante/criminelle , on confisque le téléphone de l'instigateur, on appelle la police et on a pas besoin de passer la grille d'évaluation. Par contre si l'inverse , nous devons recueillir l'information de ce qui s'est passée auprès de l'instigateur et faire la sensibilisation SEXTO .

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut toujours passé la grille d'évaluation SEXTO sauf en cas d'intention malveillante , criminelle et récidive.

Qu'on ne doit jamais regarder les vidéos ou images.

Nous ne sommes pas les mandataires de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque nous devons faire appel à la police pour venir à l'école. Cela me semble un peu délicat , car cela peut briser le lien avec l'élève.